

PROTCOLE SANITAIRE D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE

Le protocole sera affiché à l'entrée du bâtiment communal

Protocole sanitaire mis en place pour les utilisateurs de la mairie :

- désinfection des mains avec gel hydroalcoolique à la borne prévu à cet effet se situant à l'entrée du bâtiment
- port du masque obligatoire ou d'une visière à partir de 11 ans
- une seule personne dans la salle d'attente
- une seule personne à l'intérieur du secrétariat
- mis en place d'une vitre de protection entre la secrétaire et le visiteur
- port de gants obligatoire pour toute consultation de documents
- aucune manifestation organisée à l'intérieur des locaux

Protocole sanitaire mis en place pour les utilisateurs de la médiathèque à l'intérieur de la salle :

- mise en place d'une box de désinfection contenant les produits de désinfection
- désinfection du matériel informatique et des supports (chaises en plastique, ordinateur et accessoires) par le permanencier (ère)
- dépôt des livres restitués dans un bac à l'entrée dans le couloir
- présence de trois personnes de la même famille avec port du masque ou visière à partir de 11 ans
- désinfection du matériel utilisé à l'issue de la permanence
- fermeture des sacs poubelles qui doivent rester entreposés 3 jours dans le local au rez de chaussé de la mairie

SAILHAN, le 10 juin 2020

Le Maire



Didier BRUN

